

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 23 JANVIER 2020 – 11H30

COMPTE RENDU

PRESENTS (26):

Mesdames Arlabosse, Benarab, Bonin, Chevalier, Hingrez-Cereda, Leprovost, Lermytte, Vanhille.

Messieurs Bouclet, Bouffart, Bayaert, Fasquelle, Faucon, Godefroy, Hamy, Lecluse, Leroy, Lesaffre, Logie, Loquet, Petit, Pruvost, Vanhille, Vergriete, Waymel, Weisbecker.

EXCUSES AVEC POUVOIR (26):

Mesdames WAROT-LEMAIRE, WICKE, FERNANDEZ, Messieurs MAJEWICZ, DERRAR, KAHN, HERMANT, Madame MERCHIER, Monsieur PRUDHOMME, Madame LEFEBVRE, Messieurs CUVILLIER, COUSEIN, RINGOT, HEDDEBAUX, Madame BOUCHART, Messieurs ROMMEL, DENIS, BARBARIN, BALY, MEDINE, SERGENT, DISSAUX, Madame VARET, Messieurs BAILLEUL, FIGOUREUX, MEQUIGNON,

qui en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir à :

Mesdames Arlabosse, Benarab, Bonin, Chevalier, Hingrez-Cereda, Leprovost, Lermytte, Vanhille;

Messieurs BOUCLET, BOUFFART, BAYAERT, FASQUELLE, FAUCON, GODEFROY, HAMY, LECLUSE, LEROY, LESAFFRE, LOGIE, LOQUET, PETIT, PRUVOST, VANHILLE, VERGRIETE, WAYMEL, WEISBECKER.

EXCUSES (21):

Mesdames COUSIN-DELGERY, ELOY, GUILBERT,

Messieurs AGIUS, ALLAN, ALLEMAND, BAREGE, BEDAGUE, CHRISTOPHE, COIN, DECOOL, DHERSIN, DUMONT, ETIENNE, FAIT, FAUQUET, HUTIN, LE GALL, MIGNONET, RUELLE, WAROCZYK.

Rappel de l'ordre du jour

- 1. Compte de gestion et Compte Administratif de l'exercice 2019
- 2. Affectation des résultats de l'exercice 2019
- 3. Autorisation d'engagement et reprise des crédits de paiement
- 4. Budget Primitif 2019

5. <u>Délibérations</u>:

- 1) Délibération cadre relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP);
- 2) Service de Défense Contre la Mer (SDCM): Bilan d'activité 2019, programme d'actions 2020 et contributions financières;
- 3) SDCM: Etude stratégique de gestion durable des sites dunaires;
- 4) SDCM: Etude d'identification des ouvrages GEMAPI de défense contre la mer et élaboration d'une stratégie locale d'intervention de la CAB et la CCT2C;
- 5) SDCM: Marchés subséquents de l'accord-cadre n°2019-03-01;
- 6) SDCM: Révision des profils de baignade de Dunkerque, Merlimont et Audresselles;
- 7) SDCM: Poursuite de l'ingénierie du service.

6. <u>Publicité des décisions et arrêtés du Président</u>

7. Questions diverses

Secrétaire de séance : Ludovic LOQUET

1. <u>le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2019</u>

Monsieur le Président :

« J'ouvre tout de suite notre séance où nous allons commencer par le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2019, de manière à clôturer l'exercice antérieur.

La section d'investissement est fortement déséquilibrée à quasiment – 200 000 € en cumulé mais cela sera compensé au BP 2020. La dépense principale concerne les dépenses de maîtrise d'œuvre pour la protection de Wissant, vous savez que c'est quand même un gros dossier.

Les dépenses de fonctionnement se sont montées en 2019 à 1 450 000 euros, à peu près, et les recettes à 1 590 000 euros à peu près; d'où un excédent annuel de presque 140 000 euros et un excédent cumulé d'environ 820 000 euros. Voilà ce qu'il faut retenir des chiffres.

Est-ce que sur le compte administratif et le compte de gestion il y a des remarques ? Des questions ? Puisqu'il faut le faire voter, et comme c'est un compte administratif, je suis obligé de sortir. »

Le Président sort.

Monsieur Guy LECLUSE:

« Mes chers collègues. Notre Président étant sorti, je vais directement procéder aux votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.»

Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

Le Président revient.

2. L'Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2019 :

Monsieur le Président :

« J'en viens au point de l'affectation des résultats. Je vous propose d'affecter l'excédent de 817 683,75 euros de la manière suivante :

- 199 244,10 euros pour rééquilibrer la section d'investissement,
- 618 439,65 euros en report d'exploitation.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous en remercie.»

L'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2019 est adoptée à l'unanimité.

3. Le Bilan annuel des autorisations d'engagement et crédits de paiement :

Monsieur le Président :

« Je vous rappelle que cette procédure a été mise en place pour gérer les fonds nécessaires pour payer les bourses d'enseignement supérieur, puisqu'on est sur une logique pluriannuelle, d'une promotion.

L'année 2020 devrait voir la consommation de l'essentiel des crédits de paiement, bien qu'il soit toujours très difficile d'avoir les justificatifs dans les temps.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous en remercie. »

Le bilan annuel des autorisations d'engagement et crédits de paiement est adopté à l'unanimité.

4. Le budget primitif 2020 :

Monsieur le Président:

«Le budget primitif 2020 s'équilibre d'un côté à un peu moins de 2 820 000 euros. La section d'investissement se monte à environ 285 000 euros et est très majoritairement consacrée à la maîtrise d'œuvre de la protection de Wissant.

La section de fonctionnement s'équilibre à un peu plus de 2 500 000 euros.

Donc, les recettes sont amputées des 100 000 euros de la Région, les dépenses du SAGE et du PAPI de l'Aa sont supportées par les EPCI concernés, de même pour le service de défense contre la mer. Le PMCO continue pour l'instant à contribuer à l'association des ports de plaisance maritimes et fluviaux, mais la Région ne semble pas avoir pris le relais. Donc c'est vrai que le PMCO continue à financer à hauteur de 30 000 euros. L'idée, c'était quand même que la Région prenne un peu notre place. Je suis un peu déçu de l'implication de la Région au niveau de ces ports de plaisance. Pourtant on avait fait le job, dans le cadre du mandat, on avait vraiment bien préparé les choses. L'association avait été créée. Mais là, aujourd'hui, la Région ne monte pas vraiment en puissance sur cette question, donc on continue à mettre 30 000 euros.

Le PMCO, à la suite du départ de son animatrice Interreg V A 2 mers, ne contribue plus que pour les frais de secrétariat commun, soit environ 15 000 euros. Et à la suite du report 2019, deux années de participation aux programmes partenariaux des agences d'urbanisme, soit 180 000 euros, que vous retrouvez également dans ce BP.

Est-ce que vous avez des questions ? Des remarques sur le BP ?

Vas-y Luc. »

Luc WAYMEL

« Ce n'est pas exactement sur les chiffres du budget. On parlait tout à l'heure des bourses, on s'était mis d'accord au départ que les sujets étaient liés au territoire. Le Président, André FIGOUREUX, m'a chargé de vous transmettre le message, et là, on touche une problématique de la CCHF, de travailler sur le lin, puisqu'on a le lin qui est une culture océanique, donc on est en plein dans le sujet. »

Monsieur le Président :

«Tu veux intervenir?»

Daniel FASQUELLE:

« Je vais faire le lien avec le lin. Il y a Pierre HARDOUIN qui est ici. Alors, effectivement, c'est important que vous fassiez remonter vos préoccupations et vos sujets. On a consulté à plusieurs reprises les élus. On a eu parfois des remontées mais pas suffisamment, donc s'il y a des thématiques qui vous intéressent, comme celle qui vient d'être évoquée, nous, on est vraiment preneur. Dans le cadre du groupe de travail qui réunit les élus et les universitaires, en rapport avec l'agriculture par exemple, - un sujet qui n'avait pas été traité jusqu'à présent - il y a une candidature qui a été retenue d'une thèse qui va permettre de travailler à la surveillance des cultures agricoles par imagerie hyper-spectrale embarquée. Voilà! Parce qu'on sait que les agriculteurs ont besoin de savoir en permanence ce qui ce passe dans leurs champs, il y a des moyens techniques qui sont en pleine évolution et qui permettraient aux agriculteurs de mieux surveiller l'évolution de leur culture, de mieux doser les produits qu'ils doivent appliquer, s'ils doivent appliquer des produits... Ce monde-là est en pleine évolution, et puisque maintenant on a des communautés de communes rurales qui participent aux financements des thèses de l'ULCO, on s'est ouvert à ce type de sujet, alors qu'auparavant, c'était des sujets qui étaient essentiellement tournés vers la mer comme vous l'avez souligné.

Il y a aussi, évidemment, la question de l'énergie qui est toujours très présente, parce que c'est une thématique à laquelle l'université s'est toujours intéressée, et c'est une thématique forte ici à Dunkerque. Il y a la mer, l'énergie, l'agriculture. Moi, j'aimerais bien qu'il y ait des sujets sur le tourisme aussi, parce qu'on a un peu de mal à faire émerger des sujets. Il y a parfois eu des candidats mais ils n'ont pas été retenus. Des candidatures qui étaient parfois trop timides ou un peu décalées par rapport à nos préoccupations, mais sachez que de ce point de vue-là, il y a un gros travail qui a été fait avec l'université pour faire évoluer les thématiques et pour mieux les faire coller encore au territoire. C'est normal, vous financez ces thèses, vous avez le droit aussi de demander à ce que ces thèses collent plus à vos thématiques et à vos sujets de préoccupations. »

Monsieur le Président,

« Indéniablement, en tout cas, dans le mandat, ça a vraiment rapproché l'ULCO et le PMCO. C'est vrai qu'il y avait une distance et, indéniablement, je dois dire que cette évolution financière a permis de faire le lien.

Pas d'autres questions sur le BP? Je peux considérer qu'il est approuvé par tout le monde ? Merci. »

Le Budget Prévisionnel 2020 est adopté à l'unanimité.

5. <u>Délibérations</u>:

1. <u>Délibération cadre relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions,</u> des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Monsieur le Président,

« J'en viens aux délibérations.

La première : « Délibération cadre relative au régime indemnitaire »

Comme toute collectivité, le PMCO doit adapter son régime indemnitaire au RIFSEEP. Les dispositions qui vous sont proposées dans cette délibération visent à maintenir un système proche du régime existant. C'est ça la philosophie.

Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? Je vous en remercie. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Service de Défense Contre la Mer (SDCM) : Bilan d'activité 2019, programme</u> d'actions 2020 et contributions financières

Monsieur le Président,

« J'en arrive à plusieurs délibérations concernant le Service de Défense Contre la Mer. Six délibérations qui concernent un certain nombre de collectivités ; en l'occurrence la CUD, la CCRA, la CCT2C et la CAB qui sont adhérents au Service de Défense Contre la Mer.

Le rapport annuel doit être présenté au Comité Syndical. Il n'y a pas de vote sur ce rapport. Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport ? Non ? Tout va bien ? Merci. »

2. SDCM: Etude stratégique de gestion durable des sites dunaires

Monsieur le Président :

«La délibération 2 - toujours: «Défense contre la Mer» - il s'agit de prévoir un programme d'actions 2020 qui a fait l'objet de réunions préparatoires. Le budget comme je l'ai dit, est supporté par les EPCI financeurs et les subventions. Mais tout le monde doit participer au vote. Est-ce que sur cette délibération 2, sur le programme d'action 2020, il y a des questions ? Tout le monde est d'accord ? Je vous remercie.»

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. <u>SDCM</u>: <u>Etude d'identification des ouvrages GEMAPI de défense contre la mer et</u> élaboration d'une stratégie locale d'intervention de la CAB et la CCT2C;

Monsieur le Président,

« Sur la délibération 3, toujours sur la défense contre la mer, les délibérations permettent de mettre en œuvre le programme d'actions 2020. C'est les délibérations 3 à 6

La première concerne l'identification des ouvrages GEMAPI sur la CAB et la CCT2C pour un montant estimé à 150 000 euros.

Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. SDCM: Marchés subséquents de l'accord-cadre n°2019-03-01

Monsieur le Président,

« La délibération qui porte le n°4, elle concerne plus la CUD et la CCRA au travers des sites du chenal de l'Aa et du platier d'Oye. Un accord a été conclu en vue de réaliser les études de systèmes d'endiguement. Il s'agit de les mettre en œuvre sur ces sites.

Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. SDCM: Révision des profils de baignade de Dunkerque, Merlimont et Audresselles

Monsieur le Président

« Ensuite la délibération 5 : elle concerne la révision des profils de baignade. Le recours à la mutualisation par le PMCO permet aux communes de bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau. Cela concerne Dunkerque, Merlimont et Audresselles.

Je précise que pour ces révisions de profil de baignade, et même si l'ingénierie est assurée par le Service de Défense Contre la Mer, toutes les communes littorales membres peuvent utiliser cette possibilité.

Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. SDCM: Poursuite de l'ingénierie du service

Monsieur le Président

« Et enfin toujours sur le même sujet : à la suite du départ de l'ingénieur d'études, il a été proposé aux EPCI adhérents d'orienter le futur recrutement vers la surveillance, l'alerte et le soutien dans les missions d'inspection et de visite des ouvrages. C'est un profil plus pointu qu'il nous faut, mais qui répond à l'attente des EPCI adhérents.

Pour avoir davantage de chance de trouver la personne adéquate, nous lançons une annonce pour le recrutement d'un ingénieur pour 3 ans renouvelables, comme le permet la réglementation pour un poste nécessitant des connaissances hautement spécialisées.

Pas de votes contre ? Pas d'abstentions ? Je vous en remercie. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Publicité des décisions et arrêtés du Président

Monsieur le Président :

«Le dernier point c'est sur la publicité des décisions et arrêtés du Président. Une seule décision est à relater. Vous l'avez eu dans votre dossier, pas de remarques ? Tout va bien.»

7. Questions diverses

Monsieur le Président :

« Je peux donc passer aux questions diverses de ce Comité Syndical. Est-ce qu'il y a des sujets ? Pas de questions diverses ?

Vas-y. Je t'en prie.»

Monsieur Antoine LOGIE

« Ce n'est pas vraiment une question. Je voulais simplement suggérer une amélioration afin d'améliorer le système d'invitation au Comité Syndical. On est tous obligés les uns les autres, de prendre une voiture. On est chacun dans la nôtre alors qu'il existe des solutions. Cela existe dans d'autres structures et des logiciels permettent de faire ça, avec des liens dans/avec les invitations, il y des applications, même gratuites afin de mettre en place des covoiturages pour les membres du Comité. »

Monsieur le Président :

« Mais tout à fait. Tu as tout à fait raison. Ça serait pas mal qu'on mette en place quelque chose. Il y aura quelque chose à faire de toute façon.

Pas d'autres questions diverses ou d'autres sujets à aborder ? Non ?

Je vous propose de passer à mon discours de vœux. Un discours de vœux qui sera plus un discours bilan pour être tout à fait honnête.

Mes chers collègues, nous avons pris l'habitude de nous retrouver en ce début d'année pour les vœux du Pôle qui sont toujours précédés d'une séance du Comité Syndical et d'une intervention extérieure, qu'on a supprimée cette année car je sais que vous êtes toutes et tous fort occupés en ce début d'année 2020. On vous a épargné le petit débat, mais qui était toujours intéressant.

Ces vœux sont l'occasion pour moi de décliner devant vous ce que j'ai appelé historiquement et qui va rester dans les annales comme « le discours sur l'état de l'union ». J'ai vu qu'on en parlait beaucoup du discours de l'état de l'Union d'ailleurs, mais ce n'est pas de moi. Je vais donc le faire, mais non pas en évoquant le bilan de l'année mais le bilan du mandat.

Je vais rapporter d'abord les thèmes qui ont donné lieu à des travaux au sein du Pôle, puis j'évoquerai deux sujets majeurs, sur l'Université et la défense contre la mer.

D'abord, le sujet de la ruralité : un groupe de travail « Ruralité » s'est tenu en juin 2016 à Fauquembergues sous la présidence d'Alain MEQUIGNON. Des présentations de qualité ont été réalisées : sur la problématique d'un centre socio-culturel intercommunal, sur une centrale de mobilité – on en parlait -, sur l'organisation de transport à la demande, sur une opération programmée d'amélioration de l'habitat, et sur l'intégration de communes dans une intercommunalité.

Le thème de la ruralité revient également dans nos réflexions actuelles sur la mobilité, mais je l'évoquerai dans le sujet juste après.

• Le thème du développement économique :

Les EPCI ont tour à tour pu présenter aux autres leurs stratégies économiques. C'était au début du mandat. Force est de constater que ces questions demeurent jusqu'à présent du ressort des intercommunalités et il n'a finalement jamais été fait souhait de les remonter jusqu'au Pôle.

Le Comité Grand Littoral, collectif de 300 entreprises de tout le littoral, est demandeur de rencontres avec les collectivités, et d'une adaptation de la formation universitaire aux emplois du territoire, nous avons mis en contact avec l'ULCO.

• Sur la question de la Plaisance :

Le PMCO a soutenu historiquement le Réseau Plaisance Côte d'Opale, qui associait 5 ports de plaisance du littoral pour des actions de promotion, de formation et d'études. Il a contribué à l'organisation des Assises du nautisme en octobre 2016 au Touquet. C'était un moment clé à la suite duquel le Réseau s'est mué en Association des ports de plaisance des Hauts-de-France (APPHF) à l'échelle de la Région. Je le disais un peu tout à l'heure, on est au milieu du gué, car il me semble que la Région tarde à s'approprier ce pan de l'économie donc c'est un sujet qui reste ouvert, qui reste à suivre et sur lequel tous ceux qui peuvent avoir une influence sur la Région devraient un petit peu pousser les choses parce que je pense qu'il est urgent que la Région porte ce sujet.

• Sur le thème de la Culture :

Le travail sur une Scène de musiques actuelles « Côte d'Opale » commencé en 2015 n'a pas pu aboutir. L'enjeu était d'obtenir une labellisation SMAC dans le Pas-de-Calais; mais l'évolution des modalités de labellisation a rendu caduque la participation du PMCO. En effet, il n'est désormais plus possible de labelliser un projet collectif mais uniquement une structure. Du coup, cette logique des labellisations est davantage apparue à l'échelle des intercommunalités, même voire, parfois, à l'échelle des communes. Du coup, le PMCO s'en est dessaisi.

Sur la question du Tourisme,

Tu l'évoquais Daniel. Ce thème, initialement plébiscité par les présidents, et je me souviens de la tournée du début de mandat où pas un président n'avait pas cité le tourisme comme enjeu essentiel du Pôle, a fait l'objet de travaux tout au long du mandat : d'abord un diagnostic réalisé en interne avec les offices, puis la proposition d'une campagne de notoriété de la Côte d'Opale. Nous avons réfléchi à nous associer aux trois Grands Sites de France de la Région : le site des Deux Caps, le site des

Dunes de Flandre, et le site de la Baie de Somme, qui avaient également décidé de mener une campagne, mais finalement le calendrier et les objectifs différaient. Nous avons donc confié l'élaboration d'une campagne à une agence spécialisée. Celle-ci, malgré les atouts du projet présenté, n'a pu être réalisée faute d'unanimité parmi les intercommunalités. Je dois vous reconnaître aujourd'hui que c'est sans doute ma plus arande déception de ce mandat que d'avoir fait le boulot, d'être arrivé jusqu'à une proposition d'actions et d'avoir échoué à obtenir l'unanimité sur cette question ou la quasi-unanimité. J'avoue que je ne comprends toujours pas ce qu'il s'est passé entre une demande collective unanime, une volonté de positionnement du PMCO sur cette question du tourisme et la non-validation d'un certain nombre de collectivités, du projet qui n'était quand même pas démesuré. C'était dommage. C'est dommage parce que je pense que ça aurait pu ancrer le Pôle sur cette problématique. Du coup, on reste orphelin de cette thématique pour le mandat. Et tu vois, Daniel, tu rames aussi sur les bourses. C'est un sujet sur lequel je pense que le Pôle a énormément à dire, à faire. Parce que je pense que là on est tous gagnants et on n'arrive pas à se mettre d'accord sur ce sujet.

• Sur la Santé :

Une étude a été commandée à l'ORS en 2017 sur l'évolution de la démographie médicale, sous la présidence de Claude PRUDHOMME. C'est un sujet qui vous a passionné, je dois l'avouer, car il préoccupe autant les élus des communautés de communes avec les problématiques des maisons de santé, que ceux des communautés d'agglomération avec plus la problématique hospitalière. C'est vrai qu'on a eu l'occasion d'en débattre longuement et de manière assez riche.

• Sur la question des Fonds territoriaux :

La Région Hauts-de-France a mis en place une nouvelle politique de soutien aux projets des collectivités, la PRADET: Politique Régionale d'Aménagement, de Développement et d'Equilibre des Territoires.

Un travail collectif a été mené sur la définition des priorités à l'échelle du PMCO, mais depuis, je dois reconnaitre que les critères sont très flous. Le périmètre de l'espace de dialogue infra régional s'est réduit, et le PMCO a évidemment refusé de signer l'accord-cadre avec la Région afin de manifester son désaccord avec le découpage territorial.

Nous sommes à présent sollicités pour contribuer à la définition des priorités du prochain CPER et du prochain FEDER. Je dois reconnaître que sur cette l'histoire des fonds territoriaux, là aussi c'est une déception, qui n'est pas due à nous pour le coup. Je renvoie pour la troisième fois ce matin à la Région. Je renvoie la balle à nouveau à la Région. Ce découpage infra-territorial, infrarégional qui a totalement ignoré l'histoire, notre façon de travailler ensemble, du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale, on est tous déçus. Ce qui fait qu'aujourd'hui, ce rapport avec la Région se fait davantage avec les intercommunalités qu'à l'échelle du Pôle. C'est dommage à la fois pour la Région, parce qu'elle aurait pu s'appuyer sur notre structure pour essayer de faire arriver des choses un peu plus consensuelles, en tout cas rapprocher des points de vue pour éviter l'arbitrage, et puis pour nous, parce qu'on ne sait pas trop finalement quelles sont les priorités ou à Boulogne ou à Calais sur ces fonds régionaux. Moi, je regrette honnêtement la méthode de la Région par rapport à ces fonds territoriaux et

je pense qu'on aurait pu être davantage impliqué dans ces choix ou, en tout cas, dans ce travail collectif pour essayer d'identifier ce qui était des leviers essentiels de l'aménagement du territoire régional.

• Sur Interreg 2 Mers:

Un poste d'animatrice Interreg 2 Mers était hébergé au PMCO pour cette période de programmation des fonds européens, c'est-à-dire 2014-2020, financé à 72% par l'Union Européenne. Elle a fourni un important travail pour solliciter et soutenir les porteurs de projets du territoire. Suite à son départ, il a été décidé de ne pas la remplacer compte tenu du calendrier de fin de programme et puis des incertitudes liées au Brexit - mine de rien, on a bien fait puisque le Brexit est confirmé.

Nous avons aussi organisé un séminaire sur le Brexit. C'était en 2018. Mais je le dirai à la fin, c'est un sujet bien entendu qui devra revenir.

• <u>Sur l'Interterritorialité</u>:

Un nom un peu barbare sur la relation avec nos voisins. Il y a eu des travaux à l'initiative de la Métropole européenne de Lille sur les collaborations entre collectivités. Nous avons également organisé un séminaire sur ce thème en février 2016, ici à Dunkerque. Le réseau national des Pôles Métropolitains a édité un ouvrage sur les pôles en collaboration avec la Fédération des agences d'urbanisme, dans lequel figure le PMCO.

• Sur l'Accueil des gens du voyage:

Le travail mené sous la présidence de Bruno COUSEIN a abouti à une harmonisation des règlements et des tarifs des aires d'accueil entre les EPCI. Je dois reconnaitre que cela a été une avancée réelle.

Il faudra voir si dans un deuxième temps, si à l'avenir, nous poussons la mutualisation plus loin, jusqu'à avoir un prestataire unique pour les aires ou un groupement d'achat pour le matériel. Cette question viendra forcement dans les années qui viennent, dans les mois qui viennent, au PMCO.

• Sur la question des Centres de tri:

Question aussi fortement d'actualité. A la demande de la CUD, une étude sur l'avenir des centres de tri à l'horizon 2022 dans le contexte de l'extension des consignes de tri des déchets a été lancée. Malgré les efforts du vice-président en charge de cette question, Christian LEROY, l'Audomarois n'a pas souhaité se joindre à cette étude et en a mené une de son côté.

La préoccupation des élus est double sur cette question : maintenir des coûts de traitement des déchets faibles, mais aussi préserver l'emploi.

Dans le scénario privilégié à l'issue de l'étude, et en tenant compte des remarques de Citéo, les 5 centres actuels (Beaurainville, Boulogne, Calais, Dunkerque et Desvres) seraient maintenus pour le tri des déchets fibreux, et le tri des non-fibreux se ferait sur le centre du SEVADEC à Calais, adaptable à l'extension des consignes. Le Dunkerquois a décidé de reconstruire un centre et l'Audomarois est encore en recherche de positionnement. La perspective de la mise en place de la consigne est venue bouleverser les équilibres, et une pause dans les réflexions s'est avérée indispensable. J'en discutais encore hier avec M. LAPORTE pour le SIROM.

Quoi qu'il en soit, une réponse commune à l'appel à candidatures de Citéo est prévue pour 2020. On va le dire franchement, c'est après les élections du 15 mars, c'est un sujet qui va vite être sur notre bureau, donc effectivement, on aura un gros sujet, là. Et sans doute, trouver définitivement le nouveau schéma, le nouveau système d'équilibre, le nouveau point d'équilibre, ça va être un sujet sur lequel il faudra prendre des décisions rapidement.

• L'Observatoire de diagnostic du territoire :

Vous savez que notre Pôle a la particularité de regrouper 6 territoires de SCoT. Le groupe Interscot a suivi la réalisation par l'INSEE d'une étude prospective sur la démographie - que je n'ai pas trouvé terrible - et l'emploi à l'échelle du Pôle. Un groupe de travail s'est mis en place sur un observatoire de diagnostic du territoire, avec les agences d'urbanisme, sous la présidence de Nicole CHEVALIER. Vous avez eu une présentation de leurs premiers travaux lors du dernier Comité Syndical. C'est un sujet en cours.

La Mobilité :

Un autre champ de réflexion ouvert sous la présidence de Christian LEROY concerne la mobilité entre les secteurs urbains et ruraux, et entre secteurs ruraux. Jusqu'à présent, nous avons dressé un état des lieux de l'offre de transports sur le territoire et invité des intervenants flamands pour une comparaison transfrontalière. Par la suite, il s'agira de voir dans quelle mesure la LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) ouvre de nouvelles perspectives pour les communautés de communes, ce que nous pouvons imaginer encore une fois à l'échelle du Pôle. Cette question de la mobilité, là aussi, sera sans doute une question qui va intéresser les mois et les années qui viennent.

<u>Les JO 2024 à Paris :</u>

Autre sujet que nous avons traité durant ce mandat. Une réunion a eu lieu en 2018 avec la Vice-présidente de la Région en charge des Sports, Florence BARISEAU. Plusieurs élus ont émis le souhait d'être associés aux préparatifs des JO de 2024 à Paris, pas nécessairement sous la même forme que pour Londres, où notre position ou positionnement géographiquement rendait évidemment la démarche un peu différente.

Diverses collectivités de la Région ont demandé à obtenir le label Terre de Jeux 2024, afin d'utiliser l'identité des Jeux Olympiques et Paralympiques pour organiser des événements. Le PMCO pourrait également organiser un événement sportif en amont des Jeux - on l'a évoqué au cours de cette année - et peut-être permettre à des habitants du territoire d'aller assister à des compétitions. Moi, c'est quelque chose qui me tient à cœur de pouvoir accompagner un certain nombre d'habitants qui vont partager l'esprit olympique, avec la condition de nous le rapporter, ça pourrait être une belle démarche qui unit, qui fédère aussi nos différents territoires.

Le SAGE et PAPI:

Le PMCO porte également le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et le Programme d'Action et Prévention des Inondations sur le Delta de l'Aa. Grace à ces deux services, un fort travail est mené sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, ainsi que sur la préservation de la ressource, enjeu majeur des prochaines années, sur le

territoire de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq (CCRA), de la Communauté d'Agglomération de Grand Calais (GCTM), la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD), et en partie sur les territoires des Communautés de Communes des Hauts de Flandres (CCHF), du Pays de Lumbres (CCPL), du Pays d'Opale (CCPO) et de la Communauté d'Agglomération du Pays de St-Omer (CAPSO).

Il faut aussi rappeler que le SAGE est à l'origine du PAPI d'intention qui a été lancé en 2013 et labellisé en décembre 2016. Depuis, de nombreuses actions sont menées en lien avec les services de l'Etat, les maîtres d'ouvrage et les partenaires du territoire afin de protéger le Delta des inondations et des submersions marines – il y a des travaux sur les stations de pompage, les barrages, etc. - sensibiliser le public, et là, il y a beaucoup à faire, et accompagner les collectivités dans leurs actions.

Voilà un petit peu les thématiques que nous avons abordées au cours ce mandat. Je voudrais ensuite évoquer deux sujets qui me semblent un peu plus importants parmi ce qu'on a fait durant ce mandat, et qui sont aussi majeurs pour l'avenir du Pôle.

Le premier d'entre eux - on en a déjà parlé - c'est l'enseignement supérieur et la recherche, le rapport avec notre Université. Nous avons là un sujet où la légitimité du Pôle s'impose naturellement. Nous sommes à l'échelle de l'Université. Nous avons le même périmètre géographique. Le Pôle est donc l'interlocuteur politique naturel pour l'Université. La montée en qualification des jeunes de nos territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux, est une nécessité pour leur avenir. Il nous faut donc travailler étroitement avec l'ULCO et le monde économique, venir à réussir cette montée en qualification de nos jeunes. C'est ce que nous avons fait en mettant en relation le comité Grand Littoral et l'ULCO. Il est essentiel que l'ULCO soit reconnue comme université de plein exercice, d'où l'intérêt que la part d'étudiants de 3ème cycle soit significative. Les agglomérations finançaient des bourses aux doctorants. C'était le cas en début de ce mandat. C'était un système « bâtard » puisque les agglomérations payaient mais c'était le PMCO qui organisait. Aujourd'hui les choses sont plus claires et plus équilibrées, la preuve c'est qu'on a pu développer le lien. On a pu avoir cet échange sur le contenu des thèses. Et tous les EPCI composant le Pôle payent puisque cette charge est intégrée à la cotisation statutaire. Le dispositif est donc pérennisé. Je dois avouer que c'est une immense satisfaction qu'on peut avoir pour ce mandat, parce qu'on était, à un moment, mal parti pour accompagner notre Université. Donc, merci à tous, car je pense que c'est un élément clé de notre avenir commun : cette Université.

Deuxième sujet qui a constitué une avancé substantielle. C'est bien entendu le service de défense contre la mer.

Cela fait des années que le SMCO d'abord, puis le PMCO, se préoccupent de cette question via la Cellule Technique Littoral : un temps financée, un tiers par l'Etat, un tiers par la Région et un tiers par le PMCO. L'Etat et la Région ne souhaitaient pas continuer à financer le fonctionnement. Par ailleurs, l'instauration de la GEMAPI et les contraintes qu'elle génère pour les EPCI nécessitaient de passer au stade supérieur. C'est ce que nous avons fait au 1er janvier 2019 avec la création d'un service composé d'un ingénieur travaux chef de service très confirmé, d'un ingénieur d'études et d'une juriste. Ce service mutualisé apporte son assistance aux EPCI qui ont souhaité le rejoindre : la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps, la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq et la Communauté Urbaine de Dunkerque. Je me réjouis de voir que Grand

Calais Terres et Mers, aujourd'hui, envisage de s'y associer. J'ai reçu des courriers en ce sens, et je suis certain que dans les mois ou les années qui viennent, Calais nous rejoindra dans cette démarche. La mutualisation sur ces questions est évidente tant les compétences à mobiliser sont importantes et je ne vois pas Calais rester isolée dans cette démarche. Ce sont à chaque fois des sommes importantes qui sont consacrées chaque année, mais les besoins sont impérieux et en même temps, il ne faut pas aller jusqu'à une contribution qui deviendrait insupportable. L'équilibre est à chaque fois à trouver. Il est trop tôt pour dresser un bilan, et s'agissant d'un service mutualisé les décisions se prennent en commun entre les EPCI adhérents et le PMCO. Même si c'est trop tôt pour dresser un bilan, je dois quand même vous dire que je suis très content de ce service de défense contre la mer, de cette capacité qu'on aura à travailler ensemble sur des problématiques. S'il y avait bien une chose sur laquelle le Pôle pouvait avancer, c'était quand même le rapport à la mer. C'est quand même ces enjeux sur la submersion marine. Là, on avait une légitimité forte. Certes, ça ne concerne pas tout le monde, mais quand même, il me semble que sur notre Pôle Métropolitain, tout le monde vient l'été, profiter de nos plages, donc tant qu'à faire, c'était pas mal de pouvoir aussi s'en saisir. Je remercie donc les communautés d'agglomération, les communautés de communes, qui sont associées à cette logique de mutualisation et, je le redis, je pense que Calais fera la boucle et on aura un service de défense contre la mer commun dans très peu de temps.

Dernier point que je voulais aborder avec vous, c'est évidemment le fonctionnement de notre syndicat mixte, et en tirer aussi le bilan. Le mandat a été marqué par un changement de gouvernance - je ne parle pas de ma présidence - avec deux éléments majeurs :

- D'abord, nous avons élu des vice-présidents «thématiques». Même si nous avons bien entendu tenu compte des équilibres géographiques, ce choix a été fondé sur l'idée de faire porter par le Pôle, des politiques publiques communes, et de dépasser la logique des coups. Le SMCO est resté sur une logique de coups coups politique, coups stratégique... L'idée au début de ce mandat a été de se dire qu'on peut se saisir d'un certain nombre de politiques publiques on les a d'ailleurs toutes évoquées et essayer d'aller plus loin ensemble sur ces questions. C'était le principe des vice-présidences thématiques.
- Ensuite, deuxième innovation en matière de gouvernance, une Conférence des Présidents a été mise en place et est devenue un peu, l'instance officieuse de décision car elle permet aux sujets d'être discutés collectivement entre présidents, avant un passage en Comité Syndical. C'est là que s'est construit, quand on a réussi, ou qu'aurait dû se construire, quand on a échoué, le consensus stratégique et politique.

Sur le contenu du travail, le PMCO a fonctionné durant ces 6 années sur des sujets thématiques ponctuels que j'ai listés, et qui sont venus à l'agenda suite à l'initiative de l'un des membres. A chaque fois que l'un des membres souhaitait porter à l'agenda un thème, nous l'avons mis à l'ordre du jour, que ce soit les centres de tri à l'initiative de la CUD, que ce soit les gens du voyage, à l'initiative de Bruno COUSEIN, etc. Concrètement, l'un des membres ou le Président d'une intercommunalité a fait état d'une problématique susceptible de concerner toutes les intercommunalités composant le Pôle, et on a décidé d'y réfléchir en commun. Aucun sujet évoqué n'a été laissé de côté et le nombre de sujets traité a - je dois l'avouer - été important mais

vous en avez vu la liste. A cet égard, la tenue de comités de pilotage ad hoc et pour la durée de la réflexion, plutôt que celle de commissions permanentes, a prouvé son efficacité. L'idée des commissions permanentes, parfois, finit par tourner à vide; au moins, avec des réunions sur un projet, on sait pourquoi on se réunit, on sait pourquoi on travaille.

Il n'en demeure pas moins, - ça c'était le côté un peu positif, j'en arrive aux côtés plus négatifs - qu'au fil des Comités Syndicaux, la présence des élus s'est étiolée, y compris au sein de la Conférence des Présidents. Jean-Marc PLOUVIN m'avait passé les chiffres. Je les ai enlevés. Mais c'est vrai que collectivement, on n'a pas brillé par notre présence au sein des Comité Syndicaux, et peut être encore pire au sein de la Conférence des Présidents.

A quoi est-ce dû? Il faut qu'on se pose cette question. A quoi c'est dû?

- Aux distances à parcourir ? j'ai noté « certes »!
- A moins de communication du Pôle sur ses actions ? C'est vrai. L'argent consacré à la communication a été sensiblement plus faible que ce qu'il était auparavant. Il y avait notamment le magazine à un moment donné. Mais, est-ce qu'on va s'en plaindre ?
- Au défaut d'intérêt du contenu des Comités Syndicaux ? C'est évidemment subjectif, puisque tantôt on avait un exposé d'un Vice-Président, tantôt l'intervention d'un extérieur. L'ordre du jour, je pense, n'a jamais été trop administratif vous l'avez encore vu aujourd'hui. J'ai l'habitude d'aller vite sur les sujets administratifs et puis arriver rapidement au cœur. C'est ce qu'on est encore en train de faire aujourd'hui. Je trouve ça plutôt bien, mais peut-être que finalement il y a eu trop d'administratif.

Franchement, toutes ces raisons me paraissent secondaires. Je pense surtout que ce mandat a correspondu à un repli sur les problématiques des intercommunalités. Peutêtre à cause de la complexité croissante des problèmes, des difficultés financières dues aux baisses des dotations de l'Etat.

Ce constat soulève plusieurs questionnements pour l'avenir. D'abord est-ce qu'on a toujours envie de travailler ensemble ? Je pense que c'est cette question qu'il faudra poser aussi. Est-ce qu'on a toujours envie de se voir ?

Est-ce qu'on a souvent et suffisamment de points communs entre les agglomérations qui composent le Pôle ? Est-ce que les communes s'y retrouvent ? Je dois avouer que sur les communautés de communes, il y a un signe qu'elles s'y retrouvent davantage puisque, en termes de présence, je dois saluer les représentants des communautés de communes qui ont été beaucoup plus présents que les représentants des pôles urbains. L'absentéisme est plutôt du côté des urbains au cours de ce mandat, qui ne se sont pas intéressés à la dynamique du Pôle Métropolitain. Donc, j'ai l'espoir de penser que les Communautés de Communes s'y retrouvent davantage que les pôles urbains.

Cette question de la vérification de l'intérêt de travailler ensemble, c'est une question centrale qu'il faudra évoquer après les élections de mars et la recomposition du Pôle. Et je le dis sincèrement, cette réflexion doit nous amener à, sans doute, redéfinir nos règles de jeu collectif. Sans doute, il faudra changer les statuts. Sans doute, il faudra changer notre manière de travailler. Sans doute il faudra revoir profondément la façon dont on travaille ensemble, pour ne plus donner l'image ou le sentiment d'un désintérêt

majeur. Donc, je crois que ce mandat doit correspondre à un tournant et je pense qu'il faudra d'autres façons de fonctionner pour le prochain mandat. En tout cas, moi, je ne l'imagine pas autrement si d'aventure, après mars, j'avais mon mot à dire dans cette réflexion.

Ensuite, il y a d'autres questions qui vont arriver vite après mars, c'est comment on va se saisir des deux sujets les plus importants du moment : c'est-à-dire le Contrat de Plan Etat-Région et le Brexit. Nous n'avons que peu d'informations, notamment de la Région, sur les orientations futures du prochain contrat de plan. Mais une chose est certaine : nous serons plus à même de peser sur les choix futurs si nous faisons un travail préparatoire commun et que nous le portons ensemble à l'Etat et à la Région. On ne va pas se mentir, toutes les agglomérations ont déjà sorti leur projet. La Communauté Urbaine l'a fait, on a déjà tous commencé notre lobbying. Est-ce qu'on le fait tous chacun de notre côté? Ou est-ce qu'on se voit ensemble, on identifie des projets qu'on a envie de porter collectivement, avec, du coup, une véritable chance d'être éligible sur ces projets-là? Ce sera une décision à prendre rapidement après le 15 mars.

Quant au Brexit, on en parle depuis longtemps, son accouchement a été difficile, mais cette fois-ci c'est parti. Cela peut-être ressenti comme une crainte mais ça peut être aussi une opportunité notamment d'attirer les entreprises implantées au Royaume-Uni, qui veulent rester dans l'Union tout en ne s'écartant pas trop du marché britannique. Je le dis franchement, après le 15 mars, je lancerais bien, si d'aventure j'étais encore décisionnaire en la matière, je lancerais bien une campagne d'attractivité économique de la Côte d'Opale ensemble. Pour ça, il faut d'abord que les agglomérations portent. Je m'adresse à Grand-Calais Terres et Mers. Je m'adresse à la CAB en particulier. Peut-être un peu à la CAPSO mais au moins à Grand Calais Terres et Mers et à la CAB qui ont une responsabilité plus importante en la matière. Si on veut faire une campagne d'attractivité économique, il faudra que nos trois agglomérations portent sans doute le maximum de l'effort et aient envie de le faire. C'est facile de faire une campagne d'attractivité économique. Maintenant, ça demande des moyens pour avoir envie de le faire. Et je pense qu'on sera plus fort de le faire avec Dunkerque, Calais et Boulogne, que de le faire seuls ; et après, d'aller voir au-delà de Dunkerque-Calais-Boulogne, et faire rayonner l'ensemble du territoire du Pôle Métropolitain. Il faudra trois locomotives, mais il faudra aussi derrière, tout un territoire mobilisé. Je vous le dis, je lancerais bien une campagne d'attractivité économique de manière à attirer ces entreprises sur notre territoire. On a tout à gagner à le faire. On a une image à défendre et à valoriser et on ne manque pas de foncier pour les accueillir donc je pense vraiment qu'on a un coup à jouer pour valoriser le territoire du Pôle. En tout cas, si on continue de rester les bras ballants sur le Brexit, en laissant les autres s'organiser et pas nous, on risque de voir partir ailleurs les opportunités. Je pense que dès le 15 mars, on devra être en capacité de réagir sur ces deux sujets : le CPER et le Brexit, et pour ça il faudra un Pôle d'attaque.

D'ici là, vous aurez bien d'autres préoccupations que le Pôle. Je vous souhaite bien sûr, d'être toujours en mesure d'y siéger après ces élections et vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2020, des vœux de santé, de bonheur et de réussite pour vous-même, vos proches et tous les élus de vos intercommunalités. Tous mes vœux également aux agents du Pôle, toujours souriants. J'ai toujours beaucoup de plaisir à vous voir : Estelle, Stéphanie, Sandrine, Julie, Nina, Olivier, Florent et Jean-Marc. Merci à

vous toutes et à vous tous. Et merci à vous tous également, pour votre travail et la confiance aussi. Je dois vous dire, à titre personnel, que j'ai ressenti à chaque fois le plaisir de se retrouver. Nos relations entre nous étaient très agréables. Nous ne nous sommes jamais pris le bec, ce qui est bien quand même, malgré des sensibilités politiques différentes, malgré des territoires et donc des intérêts divergents. Peu importe finalement nos sensibilités politiques, nos points de vue sur l'aménagement du territoire – et tant mieux qu'ils soient divers puisque notre population est diverse -, l'essentiel c'est qu'on se retrouve pour l'intérêt des habitants du territoire. Et, je pense qu'on a défendu, cœurs et âmes, les intérêts des habitants de notre territoire et pour ça je voulais vraiment vous en remercier; vous remercier de la bonne humeur qu'on a eu à chacun de nos rendez-vous. Je vous invite au pot de l'amitié.

Merci à vous.»